

Communiqué : Interclubs 2020-2021 (Covid-19)

La règle générale est :

- Si le premier tour peut se jouer complètement, sans report de rencontres au-delà de la date de reprise du second tour, la compétition continuera au second tour.
- Si une interruption est rendue obligatoire pendant le premier tour, et que toutes les rencontres ne savent pas être jouées avant la date de reprise du second tour, l'interclubs se disputera sur 9 semaines (en match aller) et les semaines du second tour serviront à organiser les rencontres qui n'auront pas été disputées au premier tour.
- Si le premier tour est disputé complètement et qu'un arrêt est rendu obligatoire pendant le second tour, le classement à l'issue du premier tour sera le classement final de la compétition, les rencontres du second tour ne comptant que pour les fiches individuelles des joueurs.
- S'il n'est pas possible d'avoir, à l'issue de la saison, joué toutes les rencontres du premier tour, « une saison blanche » sera décrétée et les rencontres disputées ne compteront que pour les fiches individuelles.

1. Interclubs

- Des dispositions spéciales COVID-19 sont mises en place uniquement pour l'interclubs 2020-2021.
- Si un club voit sa salle fermée momentanément (commune, direction d'école, ...), il fournit une attestation à la secrétaire URBRASCO et les rencontres seront reportées dès que possible.
- Des dérogations pourraient être décidées avec accord des 2 clubs concernés afin de permettre de recaser des rencontres (autre jour de jeu).
- En cas de quarantaine décrétée pour plusieurs joueurs et l'incapacité d'aligner par la mesure une ou plusieurs équipes, les rencontres de ces équipes seront remises. Une attestation de quarantaine devra être fournie à la secrétaire de l'URBRASCO
- En cas de désaccord entre 2 équipes sur une date de rencontre, le Comité imposera la date à laquelle le match devra se jouer.
- Du gel hydro alcoolique doit être disposé par l'organisateur à l'entrée de la salle
- Chaque joueur devrait avoir son gel hydro alcoolique personnel pour se laver les mains
- Avant et après chaque rencontre, le lavage des mains des joueurs / arbitres est obligatoire.
- Les accompagnants d'une équipe lors d'un interclubs devront mentionner leurs coordonnées (nom et N° de téléphone) en remarque sur la feuille de match.
- Le comité suggère que chaque joueur arrive en tenue sportive pour disputer son inter club.

- Les tables et les marquoirs doivent être désinfectés avant un inter club. Le club visité fournira le désinfectant.
- Les joueurs ne s'échauffent qu'aux tables où leur match aura lieu.
- Le changement de moitié de table est autorisé sans croisement des joueurs.
- Utilisation des vestiaires et des douches: les règles locales doivent être respectées.
- Attribuer une place permanente à la cafétéria aux différentes équipes.
- L'équipe locale doit désigner la personne responsable qui supervise le respect des règles.
- Respectez au maximum les règles de distance.
- Suivre de près les mesures locales (à communiquer par l'équipe locale)

2. Contrôle – Amendes :

- Le contrôle du respect des mesures sanitaires et Horeca est du ressort de l'organisateur d'une compétition.
- En cas de non-respect des mesures, un rapport sera adressé à la secrétaire et le comité décidera de la suite à y donner.
- **Le comité a décidé que toutes les amendes liées à la problématique du COVID 19 seront mises à zéro, pour autant que : un certificat médical de quarantaine, une preuve de mise en quarantaine, une preuve de fermeture d'un local, soient adressées à la secrétaire de l'URBRASCO.**

Le Comité rappelle :

- Que le protocole pour l'organisation des sports en salle établi par l'ADEPS est d'application.
- Que les règles d'hygiène de base sont d'application avec le port du masque dès qu'un joueur quitte l'aire de jeu et la désinfection des mains, à l'entrée et à la sortie de la salle. Toute personne, de plus de 12 ans, qui ne sera pas à la table pour jouer devra porter un masque.

Le Comité précise :

- Qu'il n'y aura pas de « double » dans les interclubs à 3 contre 3
- Que l'arbitre devra porter un masque
- Que le non-respect des règles d'hygiène entraînera :

La pénalisation uniquement de la personne qui enfreint les règles prévues pour le covid. Si c'est un joueur, il perd ses matches + une amende de 7,50 euros, équivalent à un forfait partiel et il quitte la salle. Si c'est une autre personne, elle devra quitter la salle